

Province de Québec

6 décembre 2016

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 décembre 2016 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Marianne Denicourt
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 2 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2016-225 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2016-226 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Avis de vacance au conseil

La présidente d'élection avise le conseil de la vacance au poste de conseiller # 2 suite à la démission de M. Jasmin Michaud, effective depuis le 8 novembre 2016. Considérant que la prochaine élection générale aura lieu dans moins de 12 mois, l'élection partielle n'est pas obligatoire.

2016-227 Demande de dérogation mineure – chemin des Bois-Francis

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la dérogation mineure à M. Stéphane Caron, telle que recommandée par le CCU, à l'effet de rendre conforme son terrain d'une profondeur de 68,58 mètres alors que le règlement exige une profondeur minimale de 75 mètres, pour permettre la construction d'un chalet.

2016-228 Transferts budgétaires et affectations

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires et les affectations selon la liste soumise en date du 5 décembre 2016.

2016-229 Accepter les comptes du mois de novembre 2016

La liste des comptes du mois de novembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de novembre au montant de 50,963.64\$, mettant en suspens la facture de Gagnon, Letellier, Cyr, architectes, et en autorise le paiement.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus : aucune déclaration n'a été faite par un membre du conseil.

2016-230 Pro-maire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer M. Alain Lachapelle pro-maire pour le prochain trimestre.

Avis de motion – règlement établissant les taux de taxes 2017

Ghislain Blais donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2016-300 établissant les taux de taxes pour 2017.

2016-231 Calendrier 2017 des séances ordinaires du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront à la salle du conseil, 181 route Centrale, le lundi et qui débiteront à 20h :

9 janvier	6 février	6 mars	3 avril
1 ^{er} mai	5 juin	3 juillet	7 août
11 septembre	2 octobre	13 novembre	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2016-232 Soumissions – diesel

Trois soumissions ont été reçues et ouvertes : Pétroles BSL s.e.c. 1.0956\$, Gaz-O-Bar 1.0897\$ et Desroches Groupe Pétrolier 1.1036\$, prix à la rampe de chargement du 2 décembre 2016 + marge de profit + taxes.

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de diesel 2017 au plus bas soumissionnaire Groupe Gaz-O-Bar inc.

2016-233 Contrat de ramonage

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de ramonage à Cheminée BSL au coût de 24\$ par cheminée visitée pour 2017 et de 24.48\$ pour 2018, plus taxes, et d'exiger le ramonage avec une brosse de nylon pour les cheminées avec liner.

2016-234 Demande à la Commission de toponymie

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de chemin suivant : « chemin de Duquesne ».

2016-235 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, Mme Marianne Denicourt ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 488.90\$ pour une partie des travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-236 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, Mme Marianne Denicourt ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 20,000\$ pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-237 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, Mme Marianne Denicourt ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 26,132.58\$ pour une partie des travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 35 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2016-238 Offre pour toile de boîte de camionnette

Jean-François Beaulieu déclare son intérêt dans ce dossier et s'abstient de voter.

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de M. Jean-Maurice Beaulieu pour la toile de boîte de camionnette au montant de 115\$, vendue telle que vue.

2016-239 Autorisation de travaux – eau potable au centre communautaire

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions de Bernard Lizotte et Fils inc. au montant de 23,031.79\$ et celle de Excavation Garon inc. au montant de 6,024.69\$, incluant les taxes, pour les travaux d'un ouvrage de captage horizontal, ces travaux étant financés par le programme de remboursement de la taxe d'accise.

2016-240 Trousse d'accueil pour les nouveaux arrivants

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité de confier à la Corporation de développement le mandat de préparer une trousse d'accueil pour les nouveaux arrivants, dont le contenu sera déterminé ultérieurement par le conseil municipal.

2016-241 Achat de mobilier – Corporation du centre communautaire

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter l'installation de chaises et de tables avec supports de rangements au rez-de-chaussée du centre communautaire, ce mobilier acquis par la Corporation du centre communautaire devant servir exclusivement au rez-de-chaussée.

2016-242 Représentant du conseil – comité de la bibliothèque

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de nommer M. Jean-François Beaulieu, conseiller, comme représentant au sein du comité de la bibliothèque, en remplacement de M. Jasmin Michaud.

2016-243 Demande de la Corporation des Sports et Loisirs –installation d'un miroir

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité de mettre en suspens la demande d'installation d'un miroir de la Corporation des Sports et Loisirs, attendant la rencontre prévue en janvier avec les organismes pour faire le point sur les travaux prévus en 2017 au centre

communautaire, et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 402.55\$ à la Corporation, ce montant ayant été reçu au nom de la Municipalité.

Correspondance

2016-244 Autorisation de signature – PDEQ-PIC150

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Robert Savoie, maire, à signer au nom de la Municipalité l'entente de contribution en vertu du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 dans le cadre du Programme de développement économique du Québec pour le projet de chauffage à la biomasse.

2016-245 Appui – Fiscalité compétitive adaptée à la réalité agricole du Québec

CONSIDÉRANT l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

CONSIDÉRANT que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

CONSIDÉRANT l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

CONSIDÉRANT que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;

CONSIDÉRANT qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

CONSIDÉRANT que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du

crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

CONSIDÉRANT que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

CONSIDÉRANT que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

CONSIDÉRANT le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien demande au gouvernement du Québec :

De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;

De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec. Adoptée avec dispense de lecture.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de reconduire le rôle d'évaluation de la municipalité de Saint-Valérien pour le prochain cycle triennal 2018-2019-2020.

2016-247 Location des casernes par la MRC de Rimouski-Neigette

CONSIDÉRANT QUE le 9 mars 2016, la MRC de Rimouski-Neigette déclarait sa compétence totale en incendie sur les territoires des municipalités de Saint-Valérien, Saint-Fabien, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts, Esprit-Saint et Saint-Anaclet-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE lors des discussions préalables, il avait été convenu que la MRC n'assumerait pas de coûts pour la location des casernes en 2016 et que les élus se pencheraient sur la question en vue des prévisions budgétaires pour 2017;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de la résolution 16-089, la MRC prévoyait la location des casernes des municipalités « à un coût raisonnable » fixé par la MRC à compter de 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'instauration des baux pourrait avoir un impact majeur sur le budget incendie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est présentement dans un processus d'étude de régionalisation en ce qui concerne les services incendie du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette étude devraient être connus au plus tard à l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'étude des différentes hypothèses pour fixer le coût raisonnable pour la location des casernes exigera du temps des ressources de la MRC et potentiellement l'octroi d'un mandat d'évaluation à l'externe selon la ou les possibilités mises de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu de l'étude de régionalisation qui se complèterait au cours des prochains mois, il serait paradoxal d'engager des coûts supplémentaires à ce stade-ci (temps ressources interne et/ou/externe);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la résolution 16-367 qui prévoit qu'aucun montant ne soit prévu pour la location des casernes dans les municipalités pour l'année 2017, celles-ci étant louées gratuitement à la MRC, et qu'une analyse pourra être effectuée en prévision de l'année 2018 selon la résultante de l'étude de régionalisation;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien confirme son accord à l'effet qu'aucun montant ne soit prévu pour la location des casernes dans les municipalités pour l'année 2017, celles-ci étant louées gratuitement à la MRC, et qu'une analyse pourra être effectuée en prévision de l'année 2018 selon la résultante de l'étude de régionalisation.

2016-248 Non acquisition du bâtiment de la Caisse Desjardins Bic-Saint-Fabien

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien confirme, par la

présente, son intention de ne pas acquérir le bâtiment appartenant à la caisse Desjardins Bic-Saint-Fabien situé à Saint-Valérien.

2016-249 Évaluation du personnel – recommandation

Considérant que le maire et la directrice générale ont procédé à l'évaluation des trois employés permanents pour le reste de l'année 2016 et recommandent l'attribution du pourcentage d'augmentation déterminé à l'annexe C du manuel des employés pour l'atteinte des objectifs fixés;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'attribuer une augmentation de 0.5% rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

2016-250 Demande d'accréditation – Habitation durable niveau 1

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité que le conseil municipal, suite à l'analyse de la grille par la Corporation de Développement de Saint-Valérien établissant un pointage de 300, accorde l'accréditation Saint-Valérien Habitation Durable, niveau 1, pour la propriété de Mme Jessica Bélanger et de M. Vincent Proulx, au 3, avenue du Versant, et autorise un versement de 1,512.56\$ à ceux-ci, correspondant aux montants suivants : subvention de 1,500\$ + 10% autoconstruction 150\$, moins la part du propriétaire pour le test d'infiltrométrie – 137.44\$.

2016-251 Prolongation des contrats de collectes des matières résiduelles

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de prolonger les contrats de collecte des matières résiduelles avec Gaudreau Environnement jusqu'au 31 décembre 2017 aux mêmes taux et conditions qu'actuellement.

2016-252 Vacances à payer et fermeture du bureau durant les Fêtes

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 400\$ pour déplacements locaux et de 2 semaines de vacances dues à la directrice générale, qui n'a pas pu les prendre en 2016 et de fermer le bureau municipal du 26 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement pour la période des Fêtes.

2016-253 Motion de remerciements – M. Jasmin Michaud

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien remercie M. Jasmin Michaud pour sa contribution et son dévouement à titre de conseiller municipal pendant les 11 dernières années.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h45 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

20 décembre 2016

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 19 décembre 2016 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Marianne Denicourt
 Ghislain Blais Julien Montreuil-Côté
 Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Une personne est présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2016-254 Adoption du budget 2017 et du programme triennal des immobilisations

ATTENDU que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

ATTENDU que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2017 à 2019;

En conséquence, il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019 soit adoptés, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes	793 642 \$
Paiements tenant lieu de taxes	21 046
Autres services rendus	131 219
Imposition de droits, amendes et intérêts	21 036
Transferts	1 422 192
Autres revenus	60 000
TOTAL DES REVENUS	<u>2 449 135 \$</u>

CHARGES

Administration générale	203 334 \$
Sécurité publique	170 180
Transport	375 372
Hygiène du milieu	173 773
Santé et bien-être	10 500
Aménagement, urbanisme et développement	42 048
Loisirs et culture	91 688

Frais de financement	11 555
TOTAL DES CHARGES:	1 078 450 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	59 995
Activités d'investissement	1 373 151

Excédent de fonctionnement non-affecté- affecté (62 461)

TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS : 2 449 135 \$

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Total des dépenses anticipées	1 437 151 \$	1 239 551 \$	0 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

2016-255 Adoption du règlement # 2016-300 établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2016-300 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.83/100\$ pour l'année 2017 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2017.

ARTICLE 2 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion incendie » est fixé à 0.03/100\$ pour l'année fiscale 2017 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2017.

ARTICLE 3 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion neige » est fixé à 0.05/100\$ pour l'année fiscale 2017 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2017.

ARTICLE 4 Le conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2017 selon le tableau suivant :

	Déchets domestiques	Matières recyclables
Logement	150 \$	34 \$
Commerce, garage, ferme d'élevage	145 \$	34 \$
Autres fermes	100\$	34\$
Chalet	75 \$	17 \$

ARTICLE 5 Le conseil fixe le tarif pour le service de vidange, transport et traitement des boues d'installations septiques pour l'année 2017 à 189\$, réparti sur deux ans pour les résidences hors réseau occupées à l'année et sur quatre ans pour

celles occupées de façon saisonnière (chalets), réparti annuellement selon le tableau suivant :

Résidence occupée à l'année	94.50 \$
Résidence occupée de façon saisonnière	47.25 \$

- ARTICLE 6** Le conseil fixe le tarif assainissement des eaux 2017 (secteur concerné) à 22.50 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour le service de la dette.
- ARTICLE 7** Le conseil fixe le tarif entretien égout et assainissement 2017 à 203.00 \$ pour tous les usagers du service d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour l'entretien.
- ARTICLE 8** Le conseil fixe le tarif rue du Coteau 2017 (85% au secteur concerné) à 453.00\$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 5 du règlement d'emprunt # 2007-222, pour le service de la dette.
- ARTICLE 9** Le conseil fixe le tarif pour le ramonage des cheminées 2017 à 25.20 \$ par cheminée.
- ARTICLE 10** Le conseil fixe le tarif 2017 pour les licences de chiens à 12.00 \$ par chien.
- ARTICLE 11** Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18 % à compter du 1er janvier 2017.
- ARTICLE 12** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté ce 19^e jour de décembre 2016.

L'avis public a été donné le 1^{er} décembre 2016.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h10 par Jean-François Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Province de Québec

20 décembre 2016

Rencontre des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 19 décembre 2016 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Marianne Denicourt
 Julien Montreuil-Côté
 Jean-François Beaulieu

Sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Les membres du conseil, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation et M. le Maire décrète une séance extraordinaire à 21h10.

Ouverture de la séance

Avis de motion – règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection

Ghislain Blais donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2017-301 déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection.

2016-256 Convention de prêt et de subvention – Fédération Canadienne des Municipalités

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer la convention de prêt et de subvention avec la Fédération Canadienne des Municipalités pour le projet de rénovation écoénergétique du Centre communautaire et de demander la modification de l'article 7.01 concernant les personnes ressources de la Municipalité avant la signature.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h15 par Marianne Denicourt et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire